

TOUT COMPRENDRE DES RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

PRÉSENTIEL

À DISTANCE

S'INSCRIRE



Distanciel **Présentiel**
2 X 3h30 1 jour



Formation animée par
Xavier de JERPHANION
Avocat associé



CHASSANY WATRELOT ASSOCIES

Fondé en 1987, le cabinet [Chassany Watrelot & Associés](#) (CWA) est l'un des principaux cabinets français exclusivement dédié au droit social. Classé parmi les meilleurs cabinets français en droit social en 2023 par les guides [Legal 500](#) et [Chambers Europe](#), le cabinet CWA compte une soixantaine d'avocats présent à Paris, Lyon, Sophia-Antipolis et Bordeaux.



OBJECTIFS

- Connaître le rôle et les différentes attributions des représentants du personnel
- Maîtriser les prérogatives et moyens d'actions dont disposent les représentants du personnel dans l'exercice de leur mandat pour parvenir à un dialogue social structuré et constructif
- Savoir gérer un représentant du personnel dans la relation de travail



PROGRAMME

SÉQUENCE 1 : LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Cadre de mise en place et cartographie des IRP, la notion d'UES
- Brefs rappels sur l'élection des membres du CSE (déroulement, électorat, éligibilité) et ses enjeux
- Notions de droit syndical : représentativité / les différents mandats syndicaux (DS, DSC, RSS, RSCSE, RS CSEC) / Désignations / notions de négociation collective
- Durée des mandats

SÉQUENCE 2 : LES ATTRIBUTIONS DES DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Les attributions des différents acteurs syndicaux
- Les attributions du CSE :
 - ☞ Les réclamations individuelles et collectives
 - ☞ Les attributions économiques et professionnelles
 - ☞ Les attributions en lien avec la santé, la sécurité et les conditions de travail
 - ☞ Les droits d'alerte et les expertises
 - ☞ Les attributions sociales et culturelles

SÉQUENCE 3 : LES PRÉROGATIVES DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Les moyens financiers
- Locaux
- Les heures de délégations
- Les réunions
- La liberté de déplacement
- Les moyens de communication
- Les formations

SÉQUENCE 4 : STATUT PROTECTEUR DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL OU COMMENT GÉRER LE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL ?

- Les règles de protection des représentants du personnel
- La gestion de carrière des représentants du personnel :
- Entretiens de début et de fin de mandat
- Garantie d'évolution salariale
- L'évaluation annuelle
- La définition des objectifs et de la rémunération variable
- Modifier les conditions de travail
- Peut-on sanctionner un représentant du personnel ?
- Le risque de délit d'entrave



Pour qui ? Dirigeants / Responsables RH / Responsables relations sociales / Juristes Droit social / Managers

Prérequis : Aucun

Méthodes mobilisées :

- + Pédagogie active et opérationnelle : Alternance d'apports sur les concepts clés, d'exercices et de cas pratiques
- + Activités Klaxoon (Quiz et challenge)
- + Animation vidéo projetée

Modalités d'évaluation : Quiz Klaxoon

Modalités d'accès :

- + **Distanciel :** Disposer d'une connexion Internet, d'un ordinateur et idéalement d'un casque. Une assistance technique et pédagogique est assurée par ERYs auprès du participant.
- + **Présentiel :** Locaux mis à disposition par ERYs à Paris

Accessibilité : Nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique aux personnes en situations de handicap.



- > 790€ HT par personne
- > Intra entreprise : Nous consulter